

Contenu

1	<i>Introduction</i>	1
1.1	<i>L'objet du texte</i>	1
1.2	<i>La recherche du texte</i>	1
1.3	<i>Table des événements historiques</i>	2
2	<i>Analyse</i>	3
2.1	<i>La France a la Veille de 1789</i>	3
2.2	<i>Naissance de la notion d'enfance</i>	3
2.3	<i>Qui veut L'école ?</i>	3
2.4	<i>Histoire de l'école française</i>	3
2.5	<i>Les Institutions</i>	6
2.6	<i>Guizot- Un Pionnier</i>	7
2.7	<i>La Révolution de 1848</i>	9
2.8	<i>Des conflits religieux et politiques</i>	10
2.8.1	<i>L'église</i>	11
2.8.2	<i>L'état</i>	12
3.	<i>EFFETS</i>	7
3.1	<i>L'école de la République , l'école de Jules Ferry</i>	8
3.1.1	<i>L'école du passé</i>	10
3.1.2	<i>L'école de la République</i>	10
3.2	<i>Instituteur : Une vocation religieuse brisée par la Révolution.</i>	11
3.3	<i>Le professeur des écoles</i>	13
3.3.1	<i>La formation</i>	13
3.4	<i>L'école aujourd'hui</i>	13
3.4.1	<i>La maternelle</i>	13
3.4.2	<i>L'école élémentaire</i>	14
4.	CONCLUSION	15
5.	BIBLIOGRAPHIE	20

1. INTRODUCTION

Quand la tâche d'écrire un exposé m'a été présentée, ma première pensée a naturellement été de construire un exposé autour d'un sujet qui non seulement m'intéressait, mais qui pouvait aussi être intéressant pour l'autres linguistes. Après plusieurs semaines de réflexion, j'ai décidé d'écrire une analyse sur un phénomène capital de la civilisation moderne: l'accès de toute une société à la culture de l'instruction.

Pouvoir rendre possible à des citoyens d'apprendre à lire et à écrire est, selon l'histoire de notre civilisation, un facteur fondamental dans l'évolution des hommes et des sociétés florissantes et abondantes de culture, de technologie et d'innovations. Pouvoir instruire les masses est tellement important que la présence ou bien l'absence d'instruction, peut résulter en de graves conséquences historiques, politiques, économiques et sociales.

Une des conséquences importantes de la Révolution Française de 1848, a été l'intense attention donnée au sujet de l'éducation. Réformateurs et conservateurs ont vu le système éducatif comme une cause de la Révolution et un espoir pour une société renouvelée.

1.1 L'objet de cet exposé est de traiter et puis de répondre aux questions suivantes :

En affaiblissant l'église, est-ce que la Révolution de 1848 a propulsé ou bien ruiné l'éducation populaire ? Est-ce que l'école de la République est une rupture avec les écoles du passé ? Que se passe-t-il dans l'école de la République d'aujourd'hui ?

1.2 La recherche du texte se base sur la consultation de plusieurs livres sur l'histoire de France, l'histoire de l'enseignement en France ainsi que plusieurs sites Internet.

Au cours de la complétion de cette analyse, mes enquêtes ont révélé à quel point la lecture et l'écriture ont été valorisées par toute l'histoire de France depuis le XVIe siècle et que l'alphabétisation constitue le corps de toutes connaissances linguistiques. Malgré mon amour pour tout ce qui est français, je suis obligé de limiter et de bien concentrer cette analyse à certains événements qui ont eu lieu après la Révolution de 1848 et qui ont formé l'école secondaire française telle que nous la connaissons aujourd'hui.

2 Table des événements historiques

1 La Révolution Française (1789-1792)

2 La Première République (1792-1804)

La Convention (1792/1795)

Le Directoire (1795/1799)

Le Consulat (1799/1804)

3 L'Empire (1804-1815)

Napoléon Ier, (1804-1814)

Louis XVIII (première restauration 1804-1815)

Napoléon Ier (les Cents jours 1815)

4 La Restauration / La Monarchie de Juillet (1815-1848)

Louis-Philippe Ier (1830-1848)

5 La Seconde République (1848-1852)

Louis-Napoléon Bonaparte (1848-1852)

6 Le Second Empire (1852-1870)

Napoléon III (1852-1870)

8 La Troisième République (1871-1895)

Adolphe Thiers (1871-1873)

Patrice de Mac-Mahon (1873-1879)

Jules Grévy (1879-1887)

Sadi Carnot (1887-1894)

Jean Casimir-Périer (1894-1895)

Félix Faure (1895-1899)

Emile Loubet (1899-1906)

Armand Fallières (1906-1913)

Raymond Poincaré (1913-1920)

Paul Deschanel (1920)

Alexandre Millerand (1920-1924)

Gaston Doumergue (1924-1931)

Paul Doumer (1931-1932)

Albert Lebrun (1932-1940)

9 *L'état français (1940-1944)*

Phillippe Pétain (1940-1944)

10 *Le gouvernement provisoire (1944-1946)*

Charles de Gaulles (1944-1946)

FélixGouin (1946)

Georges Bidhault(1946)

11 *La Quatrième République (1947-1954)*

Vincent Auriol (1947-1954)

René Coty (1954-1958)

12 *La Cinquième République (1959 à nos jours)*

Charles de Gaulle (1959-1969)

Georges Pompidou (1969-1974)

Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)

François Mitterand (1981-1995)

Jacques Chirac (1995-

(source :<http://genealogie.pialat.com/chronologie.php#1repu>)

2. ANALYSE

2.1 La France à la veille de 1789

En 1789, les 26 millions d'habitants de France étaient partagés en trois classes sociales :

1- La noblesse qui est représentée par environ 400 000 personnes. Cet ordre est divisé entre la haute noblesse (environ 4000 familles) proche du trône et la petite noblesse, composée des gentilshommes de province et de la noblesse de robe ayant acheté leurs titres et donc méprisés par la noblesse traditionnelle.

2- Le clergé qui est composé par 120 000 personnes dont 139 évêques. Le clergé est également divisé en haut clergé et bas clergé.

3- Le Tiers –État qui représente la majorité de la population.¹

À la fin du XVIII^e siècle, le pays, entouré par les idées de ce siècle de lumières, ne peut plus suivre l'ordre ancien traditionnel. L'existence des privilèges, avec d'un côté ceux qui étaient exemptés de payer des impôts, et de l'autre ceux qui les payaient et sur qui s'exerçaient les droits de banalité* et les droits de péage, pénalisait le Tiers-État (bourgeois, artisans et paysans). La participation de la France à la guerre d'indépendance des États-Unis cause la ruine du trésor public. Ce fait, en combinaison avec le mécontentement général, résulta en la faillite du royaume et la Révolution de 1789.²

2.2 Naissance de la notion d'enfance

Selon l'histoire pédagogique en France, au XVII^e siècle est apparu le "mignotage". On cajole l'enfant, on joue avec comme avec un petit animal, on s'amuse de sa drôlerie, mais on ne le considère pas comme un être spécifique comme on le verra au siècle suivant. L'idée de l'enfance a aussi été propulsée par une raison économique.³

¹ <http://revolution.1789.free.fr/Cadre-page-0.htm>

* Exercés dans le système féodal en donnant aux vassaux le droits d'imposer certains règles dans le commerce

² <http://revolution.1789.free.fr/Cadre-page-0.htm>

³ <http://www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm>

On a compris qu'économiquement il est mieux d'avoir moins d'enfants et donc les enfants vont commencer à prendre de l'importance. Cela est lié à la montée de la bourgeoisie, car c'est l'enfant qui doit transmettre le patrimoine. Par ailleurs, l'enfant est considéré comme un être privé de raison, incapable d'accéder à la connaissance et à l'amour de Dieu. " Même baptisé il est capable de toutes les malices"(Bossuet). Les enfants sont très présents aux événements familiaux : décès, mariages, fêtes, et assistent aux défilés royaux et même aux exécutions ou bagarres dans les cabarets !⁴

Pour éviter l'infanticide, surtout présent chez les plus pauvres et que l'on ne punit pas, les hôpitaux instaurent des boîtes tournantes. De plus on pense que l'enfant sera mieux soigné à l'hôpital, et beaucoup d'enfants y sont abandonnés. C'est cet argument que J.J. Rousseau a tenu pour expliquer l'abandon de ses enfants.⁵

C'est au siècle des lumières, un siècle très riche par rapport à la pédagogie, que la notion d'enfance devient de plus en plus importante, pas seulement à cause des pédagogues mais, à la fin du siècle, également grâce aux psychologues et aux médecins qui vont publier de nombreux ouvrages sur la façon dont l'enfant se développe. Ils donnent des conseils sur l'éducation qui ressemblent fort à ceux donnés par les pédagogues. Les courants de pensée du siècle proclament que c'est le scientisme et le savoir qui vont sauver le peuple de sa misère. On trouve ici l'influence des idées d'Auguste Comte : " La science aide l'homme à mesurer sa puissance". En comparaison avec la révolution de la Réforme en Allemagne, qui fut plutôt une aventure intellectuelle, la révolution en France fut plus politique. "Penser par soi-même " a abouti en France à " La suppression de l'autorité" et à une revendication collective avec la Révolution de 1789. Cela a bien sûr affecté l'évolution du système scolaire en l'utilisant comme une sorte de prix dans les affrontements entre des pouvoirs différents : l'Église et l'État, un empereur contre son gouvernement, les fonctionnaires contre des politiciens, etc. Depuis la Révolution, les Français ont eu tendance à voir l'école et l'État comme deux instances qui vont ensemble.⁶

"Aie le courage de te servir de ton propre entendement, sort de ta minorité" (Kant)

⁴ <http://www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm>

⁵ <http://www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm>

⁶ <http://www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm>

2.3 Qui veut l'école ?

Avant l'école, il n'y avait pas d'école. Les enfants apprenaient ce que faisaient les adultes en le mettant en pratique : fabriquer un javelot, chasser, pêcher, etc. Pour que l'école puisse exister, il fallut qu'elle soit voulue. En France, comme dans la plupart des pays, l'école est voulue par deux volontés ; en haut par *l'Église* ou par *l'État*, ou par l'une et l'autre, en bas, par la société elle-même. Étant un pays catholique où l'influence et l'interaction entre Église et société ont historiquement été très intimes, il est bien évident que ces deux instances ont joué un rôle très important dans l'établissement d'écoles en France.

Avec la Révolution, on comprend que pour le progrès, tous les enfants doivent recevoir un enseignement. La majorité des historiens ont concentrés leurs recherches sur les débats concernant le rôle de l'instruction sur la société mais les effets immédiats de la Révolution se sont montrés chez ceux qui étaient profondément engagés dans le système : les élèves et les instituteurs.⁷

2.4 Histoire de l'école Française

Au Moyen Âge, l'enseignement en France était fait et organisé uniquement par des religieux : prêtres, moines, abbés. En fait, plusieurs conciles avaient obligé les curés à « tenir école » mais cette obligation était interprétée de façon très variable selon les lieux.⁸ Le système scolaire du XIIe siècle était limité aux besoins de cette époque : les nobles qui n'avaient guère besoin d'être instruits, recevaient l'éducation militaire de la chevalerie tandis que les paysans se bornaient à travailler la terre, et qu'aux artisans suffisaient l'éducation corporative⁹.

La Renaissance sera une période d'une intense et rapide évolution intellectuelle, ainsi que de changements économiques et religieux avec la Réforme. Malgré ces faits, on voit un système scolaire très faible et rebelle à l'évolution et dont les tentatives de renouvellement sont exceptionnelles et très limitées. Les écoles restent donc rares, pauvres et mal équipées. Les

⁷ www.silapedagogie.com/le_19siede.htm

⁸ www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

⁹ www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

méthodes d'instruction sont sommaires et répétitives. Les enfants sont obligés de tout rabâcher¹⁰. Au XVIe siècle, les écoles protestantes en comparaison avec les écoles catholiques, étaient plus démocratiquement ouvertes aux enfants du peuple et mettaient un point d'honneur à ce que chaque personne ait le minimum d'instruction pour pouvoir lire la Bible.

Les Jésuites vont faire innover l'éducation au XVIIe siècle. Cette initiative est prise pour lutter contre l'influence de la Réforme et renforcer le pouvoir du Pape. Dans les grandes villes, où sont ouverts les collèges jésuites, la bourgeoisie prend l'opportunité d'y faire instruire ses fils. Les jésuites s'attachent aux caractères individuels de leurs élèves. Il devient aussi important de connaître l'écopier que la matière à enseigner. Ils introduisent trois nouveautés :

1. *La progressivité dans les études*
2. *Les devoirs écrits*
3. *L'esprit de compétition*¹¹

D'autres écoles religieuses font comme les jésuites ; gallicanisme, jansénisme, protestantisme ; une culture qui amène le Roi, qui était catholique, à soumettre l'ouverture de certains Collèges à l'autorisation royale. L'église catholique reste donc maîtresse de l'école.

L'Église catholique qui au début embrassa l'initiative des jésuites pour essayer de former la jeunesse selon ses idées, trouvait la pédagogie des jésuites trop avancée et en 1762 elle obtient l'expulsion des jésuites et la fermeture de leurs Collèges¹².

Les écoles élémentaires restent toujours, à la veille de la Révolution, rares et pauvres et sous la responsabilité du curé. *Les Frères Enseignants*, qui est un ordre fondé par J.B de la Salle avant la Révolution, est la seule instance qui essaya d'implanter un enseignement collectif donné selon trois niveaux. L'ordre est souvent condamné par l'Église, mais on estime qu'à cette époque là, cela couvrait environ 35 000 écoliers¹³.

¹⁰ www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

¹¹ www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

¹² www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

¹³ www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm

Après la Révolution, l'idée de Napoléon Ier était de rationaliser le système éducatif national. L'école est devenue une institution d'un État unifié et centralisé. Les maîtres sont devenus des fonctionnaires payés par l'État et une initiative a été prise par l'empereur pour rendre l'école gratuite.

2.4 Les Institutions

Quelques dates :

En 1808- *Création des inspecteurs généraux.*

En 1815- *Création de la société pour l'instruction élémentaire.*

Entre 1816 et 1826- *on organise l'université avec des programmes, des examens de capacité et une surveillance avec sanctions et récompenses.*

En 1826- *Créations des institutions de la petite enfance* : les salles d'asiles qui deviendront plus tard les écoles maternelles. Ces salles accueillent les enfants dont les mères travaillent et permettent aussi aux parents de chercher du travail. Il s'agissait aussi de faire la formation du peuple le plus rapidement possible, de lui donner de bonnes habitudes morales. C'est ainsi à partir de cette époque-là, que tout le cycle institutionnel aura été comblé pour les enfants et les jeunes.

En 1832- *Création du Manuel Général de l'Instruction Primaire.*

Malgré ce fait, il s'avéra que Louis-Philippe Ier ne s'intéressait guère à l'enseignement primaire et pensait que l'ignorance du peuple (ouvrier et paysan) était une manière d'entretenir une obéissance passive au pouvoir. Les écoles furent donc encore une fois abandonnées aux Frères. Leurs méthodes étaient très primitives et ils étaient souvent ridiculisés par le peuple qui les payait

dans la mesure où il le pouvait¹⁴.

Durant l'Empire, le taux d'analphabétisme dans le pays augmentait tandis que la demande pour des Instituteurs qualifiés suivait le même cours. Pendant la Restauration, une culture de « brevets » a été fondée dans la société, le brevet étant un certificat de capacité indispensable pour un Instituteur.¹⁵ Cette culture bureaucratique est bien vivante en France même des nos jours.

2.5 Guizot- Un Pionnier

En 1832, sous la monarchie de Juillet, *François Guizot*, nommé ministre de l'instruction publique a décidé de généraliser l'enseignement primaire.

Dans *la Loi Guizot de 1833 sur l'instruction primaire*, cet universitaire protestant la rend obligatoire. Sur *le titre premier* on voit la définition de l'école primaire et de son objet :

1 Toute commune est obligée d'entretenir une école primaire et élémentaire.

L'instruction primaire et élémentaire comprenait nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

2 Les communes de plus de 6000 habitants doivent ouvrir une école primaire supérieure.

L'instruction primaire supérieure comprenait nécessairement, en outre, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions de sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments d'histoire et de la géographie de la France. Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables.

3 Chaque département doit posséder une Ecole normale

L'Ecole normale est une institution qui forme des instituteurs préscolaires, des instituteurs

¹⁴ www.silapedagogie.com/le_19siecle.htm

¹⁵ <http://education.gouv.fr>

primaires et des régents.

- 4 Les vœux des pères de famille sont toujours consultés et suivis en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.
- 5 L'instruction primaire est privée ou publique.¹⁶

Le ministre de l'instruction a consacré *le deuxième titre* de la loi à des écoles primaires privées :

* Tout individu âgé de dix-huit ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire sans autres conditions que de se présenter préalablement au maire de la commune où il voudra tenir école :

- Un brevet de capacité obtenu, après examen, selon le degré de l'école qu'il veut établir ;
- Un certificat constatant que l'impétrant est digne, par sa moralité, de se livrer à l'enseignement. Ce certificat sera délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans.

Le troisième titre de loi définit et établit des règlements pour les écoles primaires publiques :

Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'État.

- Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. Dans le cas où les circonstances locales le permettraient, le ministre de l'instruction publique pourra, après avoir entendu le conseil municipal,

¹⁶ <http://www.silapedagogie.com/le19siecple.htm>

autoriser, à titre d'écoles communales, des écoles plus particulièrement affectées à l'un des cultes reconnus par l'État.

- Il sera fourni à tout instituteur communal:
 1. Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves.
 2. Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire, et de quatre cents francs pour une école primaire supérieure.¹⁷

En 1848, sous la seconde république, *Lazare Carnot* (mathématicien-physicien, général, membre de la convention nationale et homme politique française) fait un essai d'éducation populaire. Il y a un projet de loi pour l'école obligatoire et la gratuité de l'enseignement. La laïcité, pour qu'il y ait un contrôle renforcé, une multiplication des écoles, un budget en conséquence et pour terminer, l'égalité des sexes entre instituteurs et institutrices. Ce sont des projets qui se réaliseront plus tard. Il faut laisser Napoléon III compliquer les choses entre temps !¹⁸

2.6 La Révolution de 1848

La Révolution de 1848 a été un événement aux proportions internationales. Tout d'abord, la Révolution était une action de la bourgeoisie libérale. Partout sur le continent européen, de 1815 à 1848, cette classe sociale voulait défendre les privilèges qui lui avaient été donnés par la Révolution française. En France, le combat se concentre sur les qualifications de propriétaire. Tandis que l'industrie de masse n'existe pas encore, les progrès en production et les échanges monétaires sont tellement larges qu'un marché national a pu se créer.

Des livres et des idées accompagnaient les marchandises et ont unifié la bourgeoisie et les artisans dans tout le pays.

La population française augmentée de 27 000 000 en 1801 à 35 000 000 en 1846. Les 634 000 personnes qui s'appelaient Parisiennes, sont devenues 1 360 000 en 1846.¹⁹

¹⁷ <http://www.silapedagogie.com/le19siecple.htm>

¹⁸ <http://www.silapedagogie.com/le19siecple.htm>

¹⁹ *Bainville Jacques, Histoire de France* (Paris : Jules Tallandier, 1926)

Ces populations ont lentement tourné leur attention vers l'éducation et ont facilement formé des armées pour la cause de la bourgeoisie. Les motifs de la bourgeoisie étaient identiques à ceux des masses car il y avait pour tous, un avantage sur l'absolutisme du droit divin de la monarchie. Le but de la bourgeoisie était de créer un gouvernement constitutionnel qui s'intéresse à la situation des masses ; le peuple à ce point -là, ne réalise pas sa puissance.

Le nationalisme, qui a été créé par les guerres de la Révolution française et l'Empire, se sentait partout dans le pays et la domination de la religion dans la vie publique et privée a lentement commencé à diminuer. Ce recul a contribué à des conflits qui à leur tour ont propulsé les événements liés à la Révolution de 1848 et ensuite formés le système éducatif en France tel qu'on le connaît aujourd'hui.²⁰

2.7 Des Conflits Religieux et Politiques

Pour avoir une meilleure compréhension de l'enseignement français, regardons donc brièvement l'histoire du pays qui a toujours été confrontée à des conflits religieux et politiques. L'importance et la sévérité des questions de religion dans la politique française sont une réflexion du fait que le représentant des intérêts religieux du pays était la puissante église catholique : disciplinée, éloquente, et surtout doctrinaire.

Cette puissance, renforcée par le support de la monarchie, faisait de l'église catholique le pouvoir principal de la société française.

Jetons donc un coup d'œil en arrière pour regarder l'édit de Nantes, signé en 1598 par Henri IV, ancien huguenot devenu roi de France. L'édit de Nantes a été voulu par ce roi très chrétien pour rendre l'église protestante égale à l'église catholique qui était la religion dominante du pays. Des grands conflits religieux ont eu lieu entre l'église catholique et l'église protestante qui, l'une contre l'autre, voulaient gagner le pouvoir ecclésiastique.

La préparation de la paix avec l'Espagne, qui sera signée en juin 1598 a rendu nécessaire le ralliement de tous les sujets du royaume et l'édit est donc présenté à Nantes. Malgré la signature du roi sur l'édit, le conflit entre les deux institutions n'a pas pu cesser et le cri de la réformation a vigoureusement sonné. Le rôle de l'Église comme médiatrice entre Dieu et les hommes a été

²⁰ *Bainville Jacques, Histoire de France* (Paris : Jules Tallandier, 1926)

remis en cause par les protestants qui s'opposaient aux carences et aux abus de l'église dominante : « L'Église s'occupe du monde, elle nous enseigne nos affaires, à la bonne heure ! Nous lui enseignerons Dieu », écrivait Michelet au XIXe siècle²¹. La remise en cause du rôle de l'Église comme médiatrice entre Dieu et les hommes par les protestants, et la théologie qui naquit de la réformation sont proches parents de l'évolution de l'enseignement en France.²²

Selon les protestants et leur théologie :

- 1 Dieu seul : Dieu se fait connaître à chacun par les textes sacrés, sans intermédiaire
- 2 L'écriture seule : c'est la Bible qui est la source de la foi. Chacun doit pouvoir lire les textes sacrés, ce qui rend indispensable une bonne maîtrise de la lecture²³

2.7.1 L'Église

La poussée sociale vers l'école est généralement identique de la part de l'Église : d'abord parce qu'il faut savoir lire *Le Livre* et ensuite parce que l'église répond plus rapidement aux demandes de la société que la machine lointaine de l'État. Dans l'histoire préindustrielle du pays, l'Église a toujours eu une omniprésence chez les peuples à travers les yeux vigilants du prêtre qui surveille la vie quotidienne du village. Dans les années 1890, 90% des Français étaient baptisés catholiques. Malgré ce fait, les changements socio-économiques du XIXe siècle et les souvenirs laissés par la Révolution ont lentement diminué la fièvre religieuse parmi les citoyens. Pour l'Église, qui avait perdu son contrôle sur Rome en 1870, l'histoire de France avait toujours été en sa faveur et le principal souci à cette époque-là était de maintenir son pouvoir politique et social pour tenir en vie le rêve illusoire d'un jour reprendre Rome.²⁴

2.7.2 L'État

Selon les Républicains du XIXe siècle, l'émancipation du peuple par l'éducation était l'un des

²¹ Michelet, Extrait de *Des jésuites*, <http://www.evene.fr>

²² <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/culture/religieux/editnant.htm>

²³ Luther

²⁴ *Bainville Jacques, Histoire de France, Les Maitres de l'Histoire*, Bainville Jacques (Paris, 1933)

héritages fondamentaux de la révolution. La République française avec ses pensées libérales et nouvelles a facilement identifié son grand ennemi dans l'église catholique. À cette époque-là, le plus grand conflit entre l'Église et l'État concernait l'acquisition du pouvoir intellectuel sur les futures générations. À l'horreur des Républicains, une grande minorité des jeunes Français étaient éduqués dans des écoles catholiques où ils étaient exposés à des concepts comme la Révélation et à des attitudes hostiles contre l'établissement républicain. Les Républicains étaient fortement convaincus que l'éducation aux mains de l'Église était obscurantiste, destinée à former des sujets, donc à déformer des hommes. À la fin de la Monarchie de Juillet et sous la IIe République, l'instituteur et le curé deviennent les figures antagonistes de la politique au village. Pour l'Église, un républicain était un représentant du mal. La contre attaque par les républicains était de combattre les moines, nonnes et prêtres en fermant plusieurs de leurs écoles. En 1905, ils leur ont donné le coup de grâce final : la séparation de l'Église et de l'État.²⁵

3. EFFETS

3.1 L'École de la République, L'École de Jules Ferry

L'école de la République a été établie en 1880 par le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry.

Cet homme, aidé par les dirigeants de la troisième République ne voulait pas seulement des citoyens instruits mais aussi de bons patriotes. Pour pouvoir réussir à créer "Le citoyen idéal", ces hommes politiques ont réalisé l'importance de l'indépendance de la société civile vis-à-vis de la société religieuse. Le ministre de l'Instruction publique a pour cette raison, le 29 mars 1880, pris deux décrets par lesquels il ordonne aux Jésuites de quitter l'enseignement dans les trois mois. Il donne aux enseignants des congrégations catholiques non autorisées le même délai pour se mettre en règle avec la loi ou quitter aussi l'enseignement.

C'est le début de la laïcisation de l'enseignement par M. Ferry. Le 21 décembre de la même année, le député Camille Sée, fait passer une loi qui accorde l'enseignement secondaire publique aux filles. Les cours de religion dans ces écoles seront remplacés par des cours de morale.

²⁵ Bainville Jacques, *Histoire de France, Les Maîtres de l'Histoire*, Bainville Jacques (Paris, 1933)

Ensuite, l'École Normale Supérieure de Sèvres est créée en vue de former des professeurs féminins pour ces lycées. Jules Ferry établit la gratuité de l'enseignement primaire par la loi du 16 juillet 1881, le rend laïc et, d'une manière primordiale, obligatoire par la loi du 29 mars 1882.²⁶

Depuis la Restauration jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'inscription des élèves dans les écoles élémentaires en 1847 et 1850 a diminué de 208 000 écoliers (6 %), passant de 3,530 000 à 3,322 000. Avec la Loi Ferry, la nation pouvait à la fin de 1890, se vanter d'avoir plus de 4 millions d'écoliers inscrits dans ses écoles élémentaires et plus de 72000 écoles dans le pays²⁷. Malgré ces chiffres, la Loi Ferry avait peu d'influence sur l'établissement des nouvelles écoles. Pour 1000 citoyen – cela correspondait à 5% d'augmentation pendant les cinq années suivantes et 9% pendant le quart de siècle suivant²⁸.

Cette loi, qui exigeait la gratuité et l'obligation de la scolarisation n'exigeait pas la création de nouvelles écoles.

Évidemment, la Loi Ferry préfère les écoles publiques aux privées et les enseignants séculiers aux religieux. Cela a bien-sûr causé la fermeture de certaines écoles et l'ouverture d'autres, mais l'important est de pouvoir voir à quel point la loi n'a guère influencé l'augmentation du nombre total d'écoles.

La nouvelle école, l'école de la République, l'école de Jules Ferry : fut-elle vraiment créée par une révolution politique brutale autorisant les meilleurs professeurs du pays d'exercer leur métiers seulement sur la base de l'intensité de leur foi, où fut-elle plutôt créée par une initiative régionale et un momentum interne ?

La création de l'école de la République, a-t-elle-été un phénomène, et aurait elle quand même pu

²⁶ <http://www.silapedagogie.com/le19siede.htm>

²⁷ Den Franska skolans utveckling, H. Egidius, 1969

²⁸ Raymond Grew, Patrick J. Harrigan A study of elementary education in France in the 1800s, (University of Michigan Press, 1991)

avoir lieu si la révolution et les lois n'étaient pas passées à cette époque là ?

Certains disent oui et certains disent non.

Il existe une possibilité que l'école de la République aurait pu naître d'elle même avec le progrès, mais en regardant les faits, il est évident que la Révolution de 1848 n'a ni propulsé, ni ruiné l'éducation élémentaire. Le nombre d'écoles n'a guère augmenté et l'éducation reçue par les enfants a pu garder un niveau suffisant en rendant possible la formation de plus d'élèves des deux sexes, qui ensuite a résulté en plus de professeurs qualifiés dans les écoles.

La science, la médecine et l'industrialisme ont rendu impossibles pour la France de ne pas s'ouvrir à d'autres pensées d'autres pays et au monde.

C'est pour cela qu'il avait été à la fois impossible d'éviter la création de l'école de la République, ou bien, l'école d'aujourd'hui, comme on peut l'appeler, pour montrer que cette école est une rupture avec les écoles du passé. Les différences sont nombreuses entre l'école du passé et celle de la République :

3.1.1 L'École du passé

L'église se charge de l'éducation des jeunes.

L'éducation n'est pas gratuite.

L'école est non obligatoire.

L'école est principalement pour les garçons.

L'école est principalement pour les riches.

L'éducation est limitée en ce qui concerne les matières enseignées.

3.1.2 L'École de la République

L'école est laïque.

L'école est gratuite.

L'école est obligatoire pour tous les enfants de 6-16 ans/garçons et filles.

L'éducation inclut plus de matières qu'auparavant.

3.2 Instituteur : Une vocation religieuse brisée par la Révolution.

L'histoire de l'école est bien sûr mélangée avec l'histoire des professeurs.

Ces hommes et femmes courageux qui ont consacré leurs vies à l'instruction des enfants. Sans les professeurs, pas d'écoles. Une équation qu'on n'a pas besoin d'apprendre à la Sorbonne car elle est tellement logique.

Comme on l'a déjà constaté dans cette analyse, les premiers professeurs étaient des religieux : les moines, les nonnes, les prêtres, etc. Avec l'exclusion de l'Église après la Révolution, c'est le conseil municipal qui va choisir les enseignants et établir les écoles. L'influence de l'Église sur l'école apparaît dans un système inventé par les frères chrétiens et utilisé par le conseil municipal, où on divise des classes en fonction des enfants.

Dans la première moitié du XIXe siècle, le métier de maître d'école était le pluspart du temps exercé par des hommes et des femmes qui avaient fait des études de théologie. Le métier était très précaire, ils étaient des instituteurs occasionnels, saisonniers, incertains et ils exerçaient le métier durant leur temps libre.

Ceux qui obtenaient leur brevet de l'École normale gagnaient entre 600 et 800 F par an, une situation matérielle très modeste qui suffisait à peine pour faire vivre une famille de cinq personnes. Mais ils réclamaient quelques avantages supplémentaires : la garantie du secrétariat de mairie, la rétribution de l'activité de chantre, un champ et des ruches, à la fois pour leur permettre de vivre, et comme terrain d'enseignement pour un public d'écoliers de la campagne.

Jusqu'en 1889, un curé et un instituteur, avaient droit à la même exemption du service militaire. Ils avaient la même inaptitude au travail manuel et la même aspiration à gouverner les esprits, caractère "total" d'une profession qui englobe tous les aspects de la vie publique et privée.

La Révolution de 1848 causa une rupture de la société moderne avec Dieu et les instituteurs se trouvèrent en permanence sur la défensive. L'instituteur tient désormais les clés de la promotion

populaire et accompagne le village dans la marche au progrès et à la démocratie sans la foi catholique même si personnellement, il reste croyant.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les instituteurs ont gagné plus de privilèges grâce à la solidité du lien idéologique entre la promotion civique de l'école et la défense du régime. Les instituteurs ont gagné les "garanties de stabilité", le "droit à une pension de retraite", l'établissement de vacances, la position morale et l'accession à une vie plus indépendante des hiérarchies directes. Le métier d'instituteur est devenu structuré, légitimé, et est monté très haut sur l'échelle sociale en devenant un symbole de position sociale.²⁹

3.3 Le Professeur des Écoles

Aujourd'hui, l'Instituteur a le titre de Professeur des écoles. Ce titre est obtenu par concours, qualifiant des enseignants ayant pour mission de travailler avec les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire.

Ce titre a été créé par la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 avec la création des IUFM (Institut Universitaire de la Formation des Maîtres) dès le 1^{er} septembre 1990. Les professeurs des écoles travaillent avec des enfants âgés de 2 à 11 ans, c'est-à-dire de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire.³⁰

Ils peuvent aussi éventuellement intervenir :

- auprès d'enfants parfois plus âgés (12 à 14 ans), en difficulté, au sein du SEGPA (section spécifiques dans certains collèges)
- au sein du RASED, réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté
- en CLIS, classe d'intégration scolaire.

²⁹ *Mona Ozouf, La classe ininterrompue, Cahiers de la famille Sandre, enseignants, 1780-1960, (Paris, Hachette littérature(1979).*

³⁰ <http://www.education.gouv.fr>

Les professeurs des Écoles ont des obligations et responsabilités qui sont vigoureusement surveillées par la hiérarchie et l'ensemble des fonctionnaires (devoir de réserve, respect de la hiérarchie, etc.), parmi lesquelles on trouve les obligations d'enseignement fixées notamment par la loi d'orientation et dans les programmes scolaires.

Encore plus importantes que les obligations, sont les responsabilités : de l'arrivée de l'enfant à l'école au début de l'année, jusqu'à son départ, ces enseignants en sont personnellement et pénalement responsables. Le directeur d'école, qui aussi tient le titre d'enseignant, est en outre responsable de l'organisation du service des autres enseignants.³¹

3.3.1 La Formation

Le parcours de futur professeur des écoles commence en faculté, où la personne devra obtenir au minimum une licence. Après cette complétion, le futur professeur des écoles soumet son dossier à l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres).

La première année, la PE1, est consacrée à la préparation du concours de professeur des écoles. Après la réussite de ce concours, le candidat devient stagiaire en alternance avec des cours. Cette période est rémunérée (payée) et appelée PE2. Si les épreuves sont satisfaisantes, le futur professeur des écoles reçoit le DPPE, Diplôme professionnel de Professeur des écoles et puis sa titularisation (fonctionnaire statutaire).

Les professeurs enseignent toujours dans la région où ils ont passé leurs PE1. Il faut noter que plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles (externe, interne, troisième voie, etc). La carrière d'enseignement se déroule avec des visites tous les trois ans en moyenne d'un responsable hiérarchique direct, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription (IENG)

Le salaire du professeur débute à 1200 € nets par mois la première année et progresse jusqu'à 2400 € nets par mois au bout de 30 ans de service.³²

³¹ <http://www.education.gouv.fr>

³² <http://www.education.gouv.fr>

3.4 L'École aujourd'hui

L'école élémentaire d'aujourd'hui est une institution qui représente l'instruction élémentaire et l'école maternelle avec laquelle elle forme l'école dite *primaire*. L'enseignement du primaire est gratuit et facultatif et comprend des enfants français et étrangers de 2 à 6 ans (fr.wikipedia.org). Les enfants de 2 ans sont admis dans la limite des places disponibles. A l'âge de 3 ans, l'enfant doit être accueilli sur demande de sa famille.

3.4.1 La Maternelle

À l'école maternelle, les enfants sont généralement regroupés par âges dans trois sections : *la petite section, la moyenne section et la grande section*. Dans le programme d'études on retrouve "mieux parler", la familiarisation avec l'écrit et la littérature, agir et s'exprimer avec son corps, vivre ensemble, ainsi que la sensibilité, l'imagination et la création (vie publique.fr). La langue française joue le plus grand rôle dans le patrimoine de la France et pour cette raison-là on a choisit de faire de l'apprentissage du langage le cœur des activités de l'école maternelle. Dans la petite section de maternelle, le professeur doit guider l'enfant dans sa conquête d'un langage oral de plus en plus structuré en lui parlant tous les jours, dans des situations claires et explicites. À la fin de l'école maternelle, l'enfant est supposé pouvoir utiliser un langage plus complexe ainsi que faire la distinction entre temps et espace.³³

3.4.2 L'École Élémentaire

L'école élémentaire comporte deux étapes :

- le cycle des apprentissages fondamentaux ou cycle 2 (grande section de maternelle)
- le cycle des approfondissements ou cycle 3 (cours élémentaire deuxième année, cours moyen première année et cours moyen deuxième année). À l'école élémentaire, l'enfant est introduit

³³ <http://www.education.gouv.fr>

pour la première fois à la culture scolaire. Le cycle des apprentissages fondamentaux est le cycle où on apprend à parler, lire, écrire et compter ; les matières qui sont indispensables à la réussite scolaire. Le cycle des approfondissements transforme ces savoirs en instruments intellectuels qui³⁴ permettent de s'informer et de construire des pensées solides. La présence constante du professeur n'est plus nécessaire. Chacun de ces cycles se termine par une évaluation nationale qui permet aux enseignants, mais aussi aux familles, de faire le point sur les acquis, de s'appuyer sur les réussites et de remédier à ce qui ne va pas.

4. CONCLUSION

Au cours de la complétion de cette analyse, j'ai pu constater deux faits :

- l'école de la République a été créée après la Révolution de 1848, en plusieurs étapes, par des citoyens qui ont réalisé à quel point la nation avait besoin d'un enseignement laïc, gratuit et obligatoire.
- la création de l'école de la République a contribué à une culture scolaire unique et l'histoire vivante de l'instruction a résulté en un profond respect pour cette institution et ses enseignants.

L'École de la République était inévitable. L'enseignement populaire était une des visions fascinantes du XIX^{ème} siècle. D'un coin du continent européen à un autre, les opinions du siècle des lumières étaient que l'éducation était politiquement et économiquement indispensable au progrès ; dans la création et le soutien d'une société en bonne santé, et ensuite pour garantir une paix sociale.

Les historiens pensent souvent que l'enseignement, en plus d'être une force de changement, était plutôt une manière de contrôler et de soutenir la différence entre classes et sexes, une différence qui a fortement marqué la société française pendant le XIX^{ème} siècle.

L'école a permis d'accéder aux professions des classes moyennes même si on peut constater que beaucoup d'individus de ce siècle ont pu monter l'échelle sociale sans l'école élémentaire.

³⁴ <http://www.education.gouv.fr>

L'influence que l'église catholique avait sur l'éducation du peuple avant la laïcisation, a sûrement eu une importance dans ce fait.

En affaiblissant le pouvoir que l'Église avait sur l'éducation populaire, la Révolution de 1848 n'a ni propulsé, ni ruiné l'enseignement élémentaire. Comme on a pu le constater dans cette analyse, le nombre d'écoles élémentaires avant la Révolution de 1848 n'a guère augmenté après la Révolution et les réformes qui ont été prises.

L'école de la République est une rupture avec les écoles du passé sur certains points. La plus grande rupture est celle d'avec la religion. Cette rupture ne se sentait pas seulement dans les classes mais aussi dans la vie privée. Il fallait former de bons citoyens, de bons Républicains ! Une autre rupture qui était significative était celle de la limitation de l'enseignement des filles et de la formation de plus de professeurs femmes. Le progrès en marche dans le monde et dans la société française a rendu cette rupture nécessaire. C'était inévitable.

À part cette rupture, on peut argumenter que l'école de la République a toujours été l'école de la République, et que seulement son nom a changé. L'école est ce que le peuple en fait. Le but a toujours été de former l'esprit des jeunes, de former de bons citoyens, et d'assurer l'avenir de la nation.

Aujourd'hui, l'école de la République, est l'une des institutions françaises les plus aimées et respectées. Le devoir de former de bons citoyens pour la République est toujours bien vivant. Vive l'école de la République !

5. BIBLIOGRAPHIE

Den Franska skolans utveckling, H. Egidius, 1969

Bainville Jacques, Histoire de France (Paris : Jules Tallandier, 1926)

Bainville Jacques, Histoire de France, Les Maitres de l'Histoire, Bainville Jacques (Paris, 1933)

Grew, R., Harrigan, P.-J. (1991), *A study of elementary education in France in the 1800s*, University of Michigan Press

Mona Ozouf, La classe ininterrompue, Cahiers de la famille Sandre, enseignants, 1780-1960, (Paris, Hachette littérature(1979).

Sites Internet consultés:

<http://revolution.1789.free.fr/Cadre-page-0.htm>

<http://viepublique.fr>

<http://www.silapedagogie.com/dixuitieme.htm>

<http://www.silapedagogie.com/le19siecle.htm>

<http://www.education.gouv.fr>

<http://www.evene.fr>

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/culture/religieux/editnant.htm>